



COMMUNE DE BIENVILLE  
60280

Envoyé en préfecture le 18/11/2024  
Reçu en préfecture le 18/11/2024  
Publié le  
ID : 060-216000703-20241118-58A\_2024-AR



Arrêté n°58-2024

ARRÊTÉ D'ANNULATION D'UN PC  
DÉCIDÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Demande déposée le 09/08/2024		N° PC 60070 24 T0003
	Madame SVETLANA BAZEMINIO NTOUMBA 15 rue du Docteur Flemming 93600 AULNAY SOUS BOIS	
Pour :	Construction d'une maison individuelle	
Sur un terrain sis :	10 rue Robert Daniel Lot 23 60280 Bienville	

LE MAIRE,

Vu la demande susvisée,

Vu le projet susvisé, objet de la présente demande,

Vu l'avis de dépôt du présent dossier affiché en mairie, dans les conditions indiquées dans l'article R 424-5 du Code de l'Urbanisme, le 30/08/2024,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), zone UV10, approuvé le 14/11/2019, modifié le 12/03/2020, mis à jour le 22/06/2020, révisé le 15/12/2021, modifié le 15/12/2022, modifié le 20/06/2024,

Vu les plans et documents annexés au dossier,

Nous accusons réception de votre demande d'annulation en date du 08/11/2024, et procédons à l'arrêt de l'instruction de votre Permis de construire.

Fait à BIENVILLE, le 18 novembre 2024

Le Maire, Patrick LEROUX

